



Ste Emérence

COMPTE RENDU DU CM DU 28 octobre 2022

VILLEXAVIER, le 13 février 2023

Secrétaire : A.DARAN

Absents : R.BARDON, S.HORAUD, E.LETELIER, S.TARTRE.

1. COMPTE RENDU DU CM DU 26 AOÛT 2022

Conformément à l'engagement pris, le sommaire des comptes rendus et le relevé des décisions avec la signature des conseillers a été affiché dans tous les lieux de la commune, ainsi que l'ordre du jour de cette réunion de conseil.

B.RABEYROLLES indique la difficulté qu'il y a à synchroniser la rédaction du compte rendu avec numérotation des délibérations et la production des extraits de délibération à la sous-préfecture pour la mise en œuvre des décisions. Dans l'idéal il faudrait que les délibérations à prendre soient déjà préparées et numérotées et donc que le compte rendu ne s'écarte pas de la trame de départ.

Or notre conseil est une instance où nous exposons et débattons vraiment, ce qui nous amène à des décisions qui sont souvent remaniées ou bien différentes de ce qui pouvait se prédire.

Pour l'instant, les extraits de délibération fournis à la sous-préfecture ne sont pas numérotés, ils le seront après adoption de chaque compte rendu.

2022-4-N°1 : Adoption du compte rendu du 26 août 2022.

2. ORDRE DU JOUR

1° Demande d'aide pour le financement d'une réserve incendie de 60 m3

2° Renouvellement de la convention d'assistance technique générale proposée par le SDV17

3° Divers :

- Délibération pour augmentation du loyer 23 avenue principale;
- Motion pour la programmation des travaux de la ligne 15 La Rochelle/Bordeaux

4° Questions diverses.

3. CRÉATION RÉSERVE INCENDIE DE 60 M³CHEZ LORTEAU

La demande de subvention effectuée auprès du Département (puis de l'Etat à compter de janvier 2023, pour un total de 80%) a été visée par le SDIS et mise en instance en tant que telle : ce n'est pas 30 m³ qu'il faudrait mais 60, contrairement à ce qui avait été installé à La BAUDRIE en 2010 !

Une demande de nouveau devis correspondante a été effectuée auprès de la société SARL RIDEAU (ALLAS CHgne) qui avait été retenue précédemment pour une valeur 15 810 €HT installée.

Le nouveau devis fait état de 24 810 €HT qui serait donc financée :

- À 20% par le Département soit : 4 962 € HT,
- 60% par l'Etat soit : 14 886 €HT,
- 20% par la commune soit : 4 962 €HT.

Le maire propose au conseil d'adopter ce changement de gabarit et de devis ce qui est fait à l'unanimité

2022-4-N°2 : Création d'une réserve incendie de 60 m³ chez LORTEAU pour un total de 24 810 €HT

2022-4-N°3 : Demande de subvention au Département et à l'État pour la réserve incendie de Chez LORTEAU à hauteur de 19 848 €HT

4. DIVERS :

4.1. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE PROPOSÉE PAR LE SYNDICAT DE LA VOIRIE

75 € par an = une assistance à maîtrise d'ouvrage surtout sur les aspects juridiques et police mais également technique.

Décision unanime

2022-4-N°4 : La convention d'assistance technique du syndicat de la voirie est renouvelée.

4.2. AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX (+ XX%)

Mécaniquement après application du taux de révision INSEE des loyers prévu aux baux, on obtient :

	ancien loyer	indice INSEE rev.Loyer		augmentation	nouveau loyer	date d'effet
		N-1	N			
23, avenue principale	400,00 €	131,67	136,27	1,034935824	413,97 €	1er décembre 2022
5, chemin des COMBES	480,49 €	130,69	133,93	1,024791491	492,40 €	1er janvier 2023

2022-4-N°5 : Le nouveau loyer du 23, avenue principale applicable au 1^{er} décembre 2022 sera de 413,17 €⁰/mois

2022-4-N°6 : Le nouveau loyer du 5, chemin des combes applicable au 1^{er} janvier 2023 sera de 492,40 €⁰/mois

4.3. MOTION POUR LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA LIGNE 15 LA ROCHELLE/BORDEAUX

A la demande de la CdCHS, le maire propose au conseil de voter une motion visant à demander l'accélération des travaux sur la ligne de chemin de fer nous reliant à BORDEAUX après la déprogrammation de l'opération prévue en « 2024/2025 : actuellement des portions non conformes ralentissent le trafic et ce depuis quelques années toujours en attente de l'intervention programmée désormais sans calendrier.

Unanimité

2022-4-N°7 : Le CM de VILLEXAVIER adopte la motion demandant l'accélération de la mise en conformité de la voie de chemin de fer LA ROCHELLE – BORDEAUX

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. BILAN DU REPAS DES ANCIENS À SAINT SIMON DE BORDES LE 8 OCTOBRE 2022

Bonne tenue, 32 ressortissants de VILLEXAVIER, soit au prix convenu de 28 € par repas servis par le restaurant l'Hirondelle, 896 € à la charge de la commune

Il ne sera pas fait de paniers de fin d'année, les animateurs estimant que ce repas offert par la commune s'y substitue.

B.LAURENT indique que le maire de ST SIMON, JM THOMAS, ne serait pas contre une rencontre de nos deux conseils ne serait-ce que pour faire plus ample connaissance et esquisser les contours d'une coopération notamment en matière de voirie/ entretien

5.2. ÉTAT DE LA SALLE DES FÊTES

5.2.1. Point sur la sécurité

B.LAURENT demande ce qu'il en est de certains éléments réclamés par la commission de sécurité.

Le maire indique qu'en l'état, la commission de sécurité a demandé la fermeture de la salle des fêtes et qu'il a lui maintenu son ouverture estimant ces éléments de sécurité manquant très superflus. Il répond :

- Les blocs autonome entrée/sortie ont été réactivés (batteries remplacées),
- Le contrat d'entretien des installations électrique et de gaz est à sa signature après consultation de 3 entreprises (APAVE (500) et VERITAS(520)), avec SOCOTEC La ROCHELLE, pour une valeur annuelle de 440 € HT pour les 3 ans qui viennent,
- Il n'a pas l'intention de faire installer un défibrillateur pour lequel il faudrait également un entretien annuel s'ajoutant au précédent et à celui des extincteurs.

5.2.2. État général

A.DARAN constate le mauvais état général de la salle des fêtes notamment son entretien ménager.

Elle demande ce qu'il en est du chauffage dont pourtant le conseil a voté la réparation/remplacement pour un système bien plus économe.

B.RABEYROLLES lui répond qu'effectivement c'est lui qui personnellement devait s'en charger et ne l'a pas fait. Par contre, en aucun cas le système visé serait plus économe : il s'agit d'aérotherme de 8 KW chacun : des résistances ventilées ce qui ne change rien à l'actuel. Il tâche de voir tout ça pour la TOUSSAINT

5.3. LIQUIDATION DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU (SIAEP) DE VILLEXAVIER

Ce syndicat intercommunal réunissait les communes de VILLEXAVIER, AGUDELLE, TUGERAS et CHARTUZAC et puisait à COULONDUT....

De fait, avec la mise en œuvre du captage de la SANDRONNE au lieu dit « PONT EN EAUX » à SAINT SIMON de BORDES en 1980, ce pompage est devenu inutile et c'est le syndicat départemental de l'eau devenu EAU 17, qui a interconnecté et exploité le réseau.

Le SIAEP De VILLEXAVIER a donc concédé gratuitement son réseau à EAU17.

C'est ce même réseau obsolète qui casse de partout à VILLEXAVIER et TUGERAS et fait l'objet d'un programme de remplacement actuel par EAU17.

En bref : la station de pompage de COULONDUT a été rasée en 2008 lorsque nous avons demandé au syndicat de nous rétrocéder la parcelle, le réseau est hors d'âge : il n'y a plus rien dans le SIAEP, c'est via raison pour laquelle B.RABEYROLLES en avait demandé la liquidation en 2009.... Liquidation qui a été prononcée et enregistrée par la préfecture mais pour laquelle aucune écriture comptable n'a été faite !

L'annonce d'un changement de nomenclature comptable pou 2023/2024 a exhumé cette anomalie, le trésorier de JONZAC découvrant cette structure qui n'a plus d'existence.... Mais dans laquelle il reste une caisse de 2 541,45 €.

Bref, personne n'est plus en possession des statuts du SIAEP qui déterminaient la part de chaque commune. Aussi, en accord avec les autres communes, B.RABEYROLLES propose au conseil d'adopter une répartition de la caisse au prorata de l'effectif INSSE de chaque commune partie prenante soit :

AGUDELLE :	137 h	14,315%	363,81 €
CHARTUZAC :	164 h	17,140%	435,60 €
TUGERAS :	381 h	39,810%	1 011,75 €
VILLEXAVIER :	<u>275 h</u>	<u>28,735%</u>	<u>730,29 €</u>
Total :	957 h	100,00%	2 541,45 €

Vote unanime

2022-4-N°8 : Le maire est mandaté pour liquider comptablement le SIAEP de VILLEXAVIER pour la répartition au nombre d'habitant soit, pour VILLXAVIER, 28,74% et une valeur de 730,29 €

5.4. AUTRES

5.4.1. Éclairage de l'abri bus de La BAUDRIE

Des demandes explicites sont faites, B.RABEYROLLES en retient le principe.

5.4.2. Chasse à la palombe

De plus en plus de palombes « domestiques » non migratrices.

Chasse trop près des maisons

?????

Conseil municipal du 28 octobre 2022

Table des matières :

(les comptes rendus du conseil municipal sont, de droit, consultables par tout citoyen sans délai et sans entrave, les séances de conseil sont ouvertes à tous les publics sauf décision explicite de « huis clos » prise à la majorité du conseil et sauf débat et délibération concernant directement une personne qui est alors priée de quitter la salle pendant que son cas est évoqué).

1. COMPTE RENDU DU CM DU 26 AOÛT 2022	1
2. ORDRE DU JOUR	1
3. CRÉATION RÉSERVE INCENDIE DE 60 M³CHEZ LORTEAU.....	2
4. DIVERS : 2	
4.1. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE PROPOSÉE PAR LE SYNDICAT DE LA VOIRIE.....	2
4.2. DÉLIBÉRATION POUR AUGMENTATION DU LOYER 23 AVENUE PRINCIPALE À XXX,XX €	2
4.3. MOTION POUR LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA LIGNE 15 LA ROCHELLE/BORDEAUX	2
5. QUESTIONS DIVERSES	3
5.1. BILAN DU REPAS DES ANCIENS À SAINT SIMON DE BORDES LE XX/XX :2022	3
5.2. ÉTAT DE LA SALLE DES FÊTES	3
5.2.1. <i>Point sur la sécurité</i>	3
5.2.2. <i>État général</i>	3
5.3. LIQUIDATION DU SYNDICAT D'ADDITION D'EAU (SIAEP) DE VILLEXAVIER	3
5.4. AUTRES	4
5.4.1. <i>Éclairage de l'abri bus de La BAUDRIE</i>	4
5.4.2. <i>Chasse à la palombe</i>	4

Conseil municipal du 28 octobre 2022

Relevé des décisions

(indication des N° de page du compte rendu) :

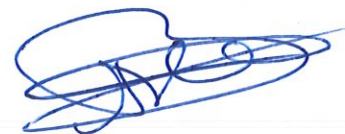
- 2022-4-N°1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 26 AOÛT 2022..... 1
- 2022-4-N°2 : CRÉATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE DE 60 M³ CHEZ LORTEAU POUR UN TOTAL DE 24 810 €HT 2
- 2022-4-N°3 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT ET À L'ÉTAT POUR LA RÉSERVE INCENDIE DE CHEZ LORTEAU À HAUTEUR DE 19 848 €HT 2
- 2022-4-N°4 : LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU SYNDICAT DE LA VOIRIE EST RENOUVELÉE. 2
- 2022-4-N°5 : LE NOUVEAU LOYER DU 23, AVENUE PRINCIPALE APPLICABLE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022 SERA DE 413,17 €/MOIS..... 2
- 2022-4-N°6 : LE NOUVEAU LOYER DU 5, CHEMIN DES COMBES APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2023 SERA DE 492,40 €/MOIS 2
- 2022-4-N°7 : LE CM DE VILLEXAVIER ADOPTE LA MOTION DEMANDANT L'ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN CONFORMITÉ DE LA VOIE DE CHEMIN DE FER LA ROCHELLE – BORDEAUX..... 2
- 2022-4-N°8 : LE MAIRE EST MANDATÉ POUR LIQUIDER COMPTABLEMENT LE SIAEP DE VILLEXAVIER POUR LA RÉPARTITION AU NOMBRE D'HABITANT SOIT, POUR VILLEXAVIER, 28,74% ET UNE VALEUR DE 730,29 €..... 4

*Absente
excusée*

Roxane BARDON

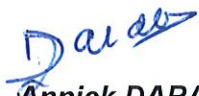


Marie-Claire BRISSON



Géraldine BRUNEAU

*Absente
excusée*



Annick DARAN

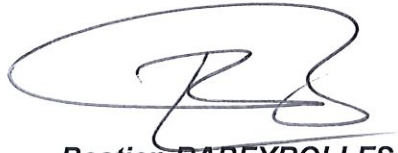
Sylvie GRUGET

*Absente
excusée*

Evelyne LETELLIER



Bernard LAURENT



Bastien RABEYROLLES

Absent excusé

Stéphane TARTRE